

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

d'investissement et à répondre, comme elle s'y était engagée, à prioriser le règlement des créances des entreprises.

La section de fonctionnement a elle été dotée d'un niveau de dépenses réelles de 26 038 675.35 € servant à financer principalement les domaines de compétences propres de la Région : formation professionnelle et enseignement).

7. Equilibre général du projet de BS 2016.

La Commission a veillé à l'équilibre général du projet de BS 2016 et constate qu'il est arrêté toutes sections confondues en équilibre réel comme suit :

- En mouvements budgétaires, en section d'investissement, en dépenses 59 001 269.71 €, et en recettes le même montant. Section de fonctionnement 47 043 545.41 €, et en recettes le même montant. Soit un total de 106 044 815.12 €.

- En mouvements réels et mixtes, en section d'investissement 51 583 089.30 €, et en recettes mixte et réelles 59 001 269.71 €. En section de fonctionnement 46 208 044.44 €, et en recettes réelles mixtes 35 292 002.81 €. Soit un total pour les dépenses de 97 791 133.74 €, et en recettes 94 293 272.52 €.

- En mouvements d'ordre, en section d'investissement 7 418 180.41 €, en section de fonctionnement, dépenses 835 500.97 € et en recettes d'ordre 11 751 542.60 €. Soit un total du budget, dépenses d'ordre de 8 253 681.38 €, et en recettes d'ordre 11 751 542.60 €.

Les Commissaires prennent note que ce projet de BS ne prévoit pas de recours à l'emprunt, ni de hausse des taxes régionales.

En conclusion, la Commission de synthèse constate que les différentes mesures consignées au projet de BS 2016 sont dans la continuité des priorités régionales dessinées par le BP, adopté le 12 avril dernier.

Avant de mettre fin à la séance, un point a été fait concernant le différend opposant la Région et l'Etat sur les compensations financières liées au transfert de l'Etat à la Région des ouvriers du parc des ateliers de l'ex-DDE, désormais affectés à « Routes de Guadeloupe », ainsi que des biens immobiliers, la conséquence étant que la Région n'a pas assuré le paiement des salaires de ces personnels depuis 2011, date de leur transfert effectif au syndicat mixte « Routes de Guadeloupe ».

La Commission de synthèse approuve la décision de la Région Guadeloupe de régler cette situation et de procéder au remboursement à l'Etat de la masse salariale des ouvriers du parc,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

couvrant la période 2011-2016, et d'assurer ensuite le paiement régulier de ces agents. Un accord a été trouvé avec la DGFIP, prévoyant un paiement des sommes dues pour les années 2015 et 2016, avant la fin de l'année 2016, et un étalement sur six ans du montant dû pour les années antérieures.

La Commission déplore que l'ancienne majorité n'ait pas, en bonne orthodoxie budgétaire, provisionné les montants dus à l'Etat pour le remboursement de la masse salariale des ouvriers du parc, et que l'effort budgétaire doive être assuré à compter de 2016.

La Commission demande cependant au Président de poursuivre les démarches nécessaires pour obtenir une remise substantielle de la dette. Cette demande étant amplement justifiée par l'importance des investissements que la Région doit encore consentir d'une part, pour pallier l'état particulièrement vétuste des biens immobiliers utilisés par les services routiers, rattachés au transfert de l'ancienne voirie nationale, et d'autre part, pour remettre aux normes, notamment parasismiques, les différents ouvrages d'art transférés.

Après avoir étudié tous les éléments portés à sa connaissance, la Commission de synthèse émet un avis favorable sur l'adoption du projet de BS 2016, proposé par le Président du Conseil Régional.

La Commission signale une erreur matérielle qui s'est glissée dans le rapport du budget à la page 17, pour le montant des recettes de fonctionnement restant à réaliser au 31 décembre 2015, enregistrées au CA 2015. Il convient de lire 22 068 444.81 € au lieu de 35 694 280.54 €.

S'agissant de la motion qui est proposée par le Président du Conseil Régional concernant l'opération « Cap 100 000 tonnes », les Commissaires, après analyse et discussions sur les deux rapports soumis à leur avis, approuvent la démarche de l'exécutif régional de proposer au vote des élus une motion de soutien en faveur de ce programme à transmettre au Gouvernement, ainsi que la délibération relative à l'engagement financier de la collectivité régionale.

La Région réaffirme, à travers ces deux décisions, sa volonté d'accompagner les professionnels de la banane dans la mise en œuvre de ce plan de développement de la filière.

Voilà mes chers collègues, les observations de la Commission de synthèse que j'ai l'honneur de vous rapporter.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur LOSBAR.

Tu veux présenter le BS ?

David JANKY. - Merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers, Monsieur le Payeur régional, je vais donc vous donner le point de vue synthétique sur le projet de BS proposé par Monsieur le Président de la Région.

Ce projet de BS reste fixé dans un cadre de budget de report d'un budget d'ajustement dans le cadre de la continuité des exercices 2015 et 2016. Comment ce BS a-t-il été construit ?

Il a été construit par rapport aux ressources dont dispose la collectivité régionale dans le cadre de la continuité des exercices 2015 et 2016. Sur la section d'investissement, le Président de la Commission des finances l'a rappelé, les reports de crédits ont fait apparaître un volume positif de RAR de 38.2 M€. A cette section d'investissement, l'affectation du résultat a permis de financer la section d'investissement du budget à raison de 7.13 M€ pour couvrir prioritairement le déficit de la section d'investissement, et un ajustement de recettes pour ce qui concerne le FRDE qui prévoit une diminution de 989 992.67 €. Ce qui porte maintenant le total des ressources de la section d'investissement du budget à 44.3 M€.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement du budget, les ressources qui ont permis de financer cette section de fonctionnement sont déclinées comme suit :

- 1.8 M€ au titre de la différence des RAR,

- Une affectation du résultat à hauteur de 11.7 M€, qui permettent de financer les mesures nouvelles de la section de fonctionnement, et par des ajustements d'un certain nombre de postes de recettes puisqu'au moment où ce budget a été préparé, les services financiers de la Région étaient en mesure de connaître les notifications faites pour l'ensemble des catégories de recettes qui permettent de financer le budget, à savoir la fraction régionale pour l'apprentissage, qui permet d'enregistrer une diminution de 34 255 €, ce qui est enregistré, pour le plan « 500 000 formations » supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi, il convient de consigner dans ce projet de BS une somme de 4 863 600 €, puisqu'au moment où le BP a été voté, cette décision n'avait pas encore été prise et le Conseil Régional ne pouvait pas voter une somme de 4 863 600 € à son budget. Donc à ce BS, cette recette est maintenant consignée puisque toutes les conditions sont réunies pour qu'elle soit budgétisée.

- L'autre poste de recettes est la fraction régionale de la collecte de la taxe d'apprentissage qui a été versée. Il s'agit d'une fraction régionale qui revient à la Région pour 2 193 075 €,

- Ensuite le Fonds Social Européen au titre de la programmation 2014-2020, il y a un ajustement de cette recette, compte tenu des deux comités uniques de programmation qui se sont réunis depuis le deuxième semestre de l'exercice 2015. Ces comités uniques de programmation nous

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

permettent d'enregistrer un volume de 2.5 M€ au titre de la ressource FSE dans le cadre de la programmation PO 2014-2020,

- Au titre du Fonds de péréquation de la CVAE des Régions, nous enregistrons une recette notifiée par le représentant de l'Etat d'1 599 686 €,

- Au titre de la contribution de la cotisation de la taxe de la valeur ajoutée qui vient en compensation de la réforme de la taxe professionnelle, il y a une plus-value de recettes de 2 105 164 € qui prend en compte le montant net de 8 205 247 € - le montant dégrèvé de 3 325 167 €, et le montant compensé de 984 150 €,

- Au titre de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau, qui fait aussi partie intégrante de la compensation versée au titre de la réforme de la taxe professionnelle, il y a une baisse de ressources de 3 712 € qui est enregistrée au titre de ce projet de BS.

En définitive, pour la section de fonctionnement, il y a une disponibilité de crédits de 26 874 175.51 €, qui permet de financer les dépenses programmées au titre de ce projet de BS.

Ce projet de BS prend en compte des ajustements d'AP et d'AE proposés, vous avez une déclinaison dans le rapport qui vous a été présenté par Monsieur le Président, je ne vais pas lire toutes les lignes de crédits, mais sachez pour votre gouverne que le total des ajustements des AP est de 5 809 472 € et qu'il concerne principalement la formation professionnelle, l'enseignement, culture, sport et loisirs, l'aménagement des territoires, une diminution au titre de la gestion des fonds européens, puisqu'au titre de la gestion des fonds européens, il faut signaler que l'arborescence de la gestion budgétaire des fonds européens 2014-2020, mise en place lors du vote du BS 2015, prévoyait une enveloppe d'AP uniquement en section d'investissement, sur les crédits du chapitre 906, pour l'axe 6 « opérations thématiques », qui a été financé en section d'investissement. Après l'instruction des projets déposés et après échange avec les porteurs de projets, certains dossiers relèvent de la section de fonctionnement suivant la nomenclature utilisée M71.

Certaines études, colloques, sessions de formation et de promotion ne peuvent pas être qualifiés d'investissement immatériel, il fallait donc proposer un ajustement budgétaire pour enlever ces lignes en AP, et créer de nouvelles lignes de crédits en AE. Il s'agit simplement d'un ajustement de conformité budgétaire pour les AP et AE, qui seront actives sur toute la période de programmation. Il sera sans doute nécessaire, en tant que de besoin, de réajuster sur la période la ventilation des AP et des AE pour la programmation 2014-2020.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

S'agissant des ajustements d'AE, vous voyez qu'il s'agit principalement de la formation professionnelle et l'apprentissage. Cet ajustement d'AE permettra de passer les marchés, de payer les premières avances au titre de la fin de l'année. Il y a des ajustements proposés au titre des fonds européens pour créer de nouvelles lignes de crédits en AE, et pour pouvoir permettre de faire délibérer les comités uniques de programmation. Et vous avez, sur les crédits du chapitre 933, une augmentation d'AE de 7 M€ pour les frais de fonctionnement et de coordination du Mémorial ACTe.

Sur la partie AE, il y a un ajustement de 59.4 M€, compte tenu des modifications qui ont été faites sur la gestion des fonds européens.

Ce projet de BS reprend les RAR enregistrés au titre du CA, soit 14.6 M€ pour ce qui concerne la section d'investissement, soit 52.8 M€ pour ce qui concerne les recettes de la section d'investissement, pour 20.16 M€ pour ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, 22.06 M€ pour ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement. Soit un volume de RAR en dépenses de 34.7 M€, et en recettes 74.9 M€.

Le résultat dégagé à la clôture de l'exercice permet de procéder à une affectation du résultat, ce qui a été proposé par Monsieur le Président, sur les 18.8 M€ du résultat disponible à l'affectation, 7.13 M€ ont été affectés prioritairement à la section d'investissement, et 11.7 M€ ont servi à financer la section de fonctionnement du budget.

Ce projet de BS permet aussi de prendre en considération l'arrêté préfectoral portant liquidation du SMRBT, qui demandait dans l'arrêté préfectoral de corriger le résultat de la Région, demandant aussi de corriger, pour les autres collectivités, leur résultat. Ce qui fait que le rapport de liquidation mentionne une somme de 6.7 M€ à corriger en section d'investissement pour la CASBT, 1.9 M€ pour le Département, 287 148 € pour la Région, soit un total en investissement de 8.3 M€.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, le rapport de liquidation, l'arrêté préfectoral demande à la Région de corriger son résultat de 3 835 500.97 €. Pour le Département, il s'agit d'une somme de 5 113 404.70 €, et pour la CASBT 9 288 286.83 €. Soit un total pour la section de fonctionnement de 18 237 192.50 €. Et compte tenu du recours gracieux déposé par Monsieur le Président de la Région auprès de Monsieur le Préfet, il y a lieu de prendre, à titre conservatoire, cet ajustement budgétaire, c'est-à-dire cette correction partielle, de façon à revenir éventuellement pour pouvoir réparer le résultat de la Région, en fonction des résultats de la requête formulée par Monsieur le Président auprès du représentant de l'Etat, pour éclaircir quelques points qui figurent dans le rapport de la liquidatrice.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

S'agissant, Monsieur le Président, de la section d'investissement du budget avec un BS qui est proposé en mesures nouvelles en dépenses, à 36 959 631.43 €, le total de la section d'investissement du budget de l'année se monte à 237 690 935.38 €.

S'agissant des recettes, pour la section d'investissement, le total des recettes enregistrées est de valeur négative 9 89 992.67 € pour le BS en proposition de mesures nouvelles, ce qui porte le total des recettes de la section d'investissement du budget de l'année à 237 690 935.38 €, équilibré en recettes et en dépenses.

Sur la section d'investissement, vous allez vous rendre compte que les interventions de la Région en intégrant cette proposition budgétaire, sur les immobilisations corporelles/incorporelles, la Région aura un volume budgétaire alloué de 12.3 M€ pour l'année. Sur les subventions d'équipement versées en 2016, en intégrant cette proposition budgétaire BS avec le BP voté le 12 avril dernier, on arrive à un montant de subventions d'équipement versées cumulées à 88.9 M€. Sur les immobilisations en cours, en cumulant cette proposition budgétaire avec le BP voté, on arrivera à un montant de 73.2 M€. Et pour ce qui concerne les immobilisations emprunts et dettes assimilés, on arrive toujours au même montant, à 25.8 M€ pour le remboursement du capital de la dette, pour ce qui concerne la section d'investissement du budget.

S'agissant des postes de recettes pour ce qui concerne les dotations, on arrive à un volume budgétaire cumulé de l'année à 12 M€. Pour les subventions d'investissement, on arrive à un volume budgétaire cumulé de 137 079 143.30 €. Pour ce qui concerne les virements entre sections, il s'agit d'un montant qui n'a pas changé, qui reste équivalent à ce qui a été voté au titre du BP 62.8 M€ au titre des dotations aux amortissements.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur le Président, en intégrant cette proposition budgétaire BS à raison de 26 038 675.35 € de dépenses nouvelles au titre de ce projet de BS, en intégrant ces dépenses avec le BP voté le 12 avril dernier, vous arrivez à un volume de crédits de fonctionnement de 348 397 285.53 €.

Les recettes de ce projet de BS s'équilibrent à 13.2 M€, en intégrant ces recettes supplémentaires, on arrive à un volume de recettes cumulées pour l'exercice de 349 232 786.50 €, ce qui est équilibré en recettes et en dépenses pour l'exercice.

S'agissant maintenant des charges de l'exercice, en cumulé l'on arrive à un volume cumulé de 349 232 786.50 €, principalement avec un volume de charges à caractère général 59.3 M€, charges de personnel et assimilées 52.8 M€, charges d'autres activités pour 151.5 M€, charges financières 9 M€ (inchangé par rapport au BP), charges exceptionnelles 2 171 873.95 €, et autres opérations mixtes 2.6 M€.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Au sujet des recettes de la section de fonctionnement, Monsieur le Président, en intégrant cette proposition budgétaire BS, vous arrivez à un volume pour les impôts et taxes à 146 356 075 €, pour les impôts locaux 20.911 M€, les dotations et participations 148 508 105.54 €, autres produits de gestion courante 2.050 M€, et 361 140.07 € pour ce qui concerne les produits exceptionnels.

Donc en intégrant cette proposition, le vote du BS pourra être procédé en dépenses à raison de 36 959 631.43 €, en recettes 6 141 039.04 €, RAR qui ne sont pas soumis à nouveau vote en dépenses 14 623 457.87 €, 52 860 230.67 € pour ce qui concerne les recettes. La réparation du résultat par compte 001 pour 7 418 180.41 €, soit un total de la section d'investissement propre au BS, équilibré en recettes et en dépenses à 59 001 269.71 €.

Sur la section de fonctionnement, avec un projet de BS prévu à 26 038 675.35 € en dépenses, en recettes 13 223 558 €, la reprise des RAR pour 20 169 369.09 €, et en recettes 22 068 444.81 €. Le solde d'exécution reporté, en corrigeant la section de fonctionnement du budget pour 835 500.97 €, le dossier SMRBT, ensuite en recettes 11 751 542.60 € financées grâce à l'affectation du résultat. Donc le total de la section de fonctionnement propre au BS s'établit à 47 043 545.41 € en recette et en dépenses. Soit un total pour le BS à 106 044 815.12 € qui permet d'être équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections.

Grosso modo, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers, retenez qu'en section d'investissement, il s'agit d'ajustements de crédits pour permettre d'intervenir dans les lycées à hauteur de 2.9 M€, pour le cyclotron à 4 M€, pour le centre gérontologique du Raizet pour 800 000 €, l'habitat et le logement pour 3.5 M€, l'aide pour les communes 1 M€, un crédit d'1 M€ réservé pour le financement des CD2T, le barrage de Moreau est financé à hauteur de 2 M€ en crédits de paiement, la voirie régionale en investissement et les travaux d'intérêts régionaux financés à hauteur de 19.3 M€, et le CTG pour le programme de promotion touristique, pour permettre de solder une ancienne convention, d'1.6 M€.

En section de fonctionnement, vous avez une allocation de crédit pour frais de personnel d'1 M€, formation professionnelle 9.3 M€ de crédits de paiement, l'apprentissage 4.2 M€, les formations sanitaires et sociales 2.5 M€, le fonctionnement des lycées 1 M€, le fonctionnement du Mémorial ACTe 2 M€, la voirie régionale pour prendre en compte les opérations, une partie de la dette envers la DGFIP au titre du personnel du parc à raison de 1.9 M€, le transport maritime pour 2.2 M€, l'aide régionale à la mobilité pour 400 000 €, l'agriculture et la pêche 1.4 M€, le fonctionnement du CTG au titre du solde d'une ancienne convention à raison de 500 000 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Voilà Monsieur le Président, les grandes lignes de ce projet de BS, qui cumulé au BP, adopté par votre Assemblée délibérante le 12 avril dernier, ne remet pas en cause l'équilibre du budget, qui se trouve équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections du budget.

Ary CHALUS. - Y a-t-il des questions concernant ce BS ?

Christian BAPTISTE. - Merci Monsieur le Président. J'ai analysé assez finement le BS et je m'interroge, mais aussi j'ai un certain nombre de remarques.

Je m'interroge sur la temporalité du BS. Je me demande est-ce que c'est un BS qui n'est pas arrivé un peu tard, parce que nous l'avons toujours dit depuis le 12 avril, Président, que la Région n'a pas de difficulté financière. Déjà, on savait que la Région avait un CA excédentaire, ce qui s'est vérifié le 28 juin lors du CA. Ce qui veut dire que déjà, le BP qui a été voté le 12 avril, on avait déjà les éléments et qui permettaient de dire que l'on pouvait faire un budget à la hauteur de nos attentes, à la hauteur de l'attente des guadeloupéens, et surtout à la hauteur de l'attente de la belle victoire que vous avez eue, avec toute votre équipe.

Et donc aujourd'hui, lorsque je regarde le BS, toutes les mesures qui sont prises, en tout cas l'abondance, c'est plus que de l'ajustement, c'est une bonne abondance de ce BS, cela prouve encore une fois, la bonne santé financière de la Région, cela prouve encore une fois, l'excédent. Je vois en RAR, c'est quand même 52 M€ sur la partie investissement, en recettes, et ce sont des questions encore que l'on peut se poser, quel est le taux d'exécution du BP aujourd'hui ?

Quelle est aujourd'hui la trésorerie de la Région ? Ce sont des questions que nous avons toujours posées et auxquelles on n'a jamais eu de réponses précises. Quel est le montant de la trésorerie aujourd'hui ?

Quels sont les délais de paiement concernant nos fournisseurs ?

Ce sont des questions que l'on se pose et je me demande finalement est-ce que l'on n'a pas perdu un peu de temps, alors que l'on avait déjà les informations de pouvoir mettre déjà dans le BP et voire même, même s'il y aurait un BS, est-ce que ce BS ne pouvait pas être vu et voté beaucoup plus tôt ?

C'est pourquoi j'ai parlé de temporalité, est-ce que c'est une stratégie de faire oublier ou de faire passer le fait que la Région est dans une situation financière qui est loin d'être difficile. Aujourd'hui, à la face de l'opinion, avec ce BS, on ne peut pas dire que la Région n'a pas d'argent, d'autant plus qu'il y avait une trésorerie surabondante. Vous avez un Payeur qui est riche, qui est dans la salle et je pense qu'il est important pour nous d'avoir ces éléments précis pour bien montrer l'aspect financier de la Région. Et donc c'est la question que je me pose, est-ce que l'on

n'a pas perdu du temps en ayant pris des dispositions beaucoup plus tôt, notamment dans le BP ?

Victorin LUREL. - Merci de me donner la parole dans cet ordre-là.

Monsieur le Président, je suis très heureux d'être là - même si je suis terrassé par une grippe carabinée -. Je suis très heureux, vraiment. C'est un moment de vérité. On m'a quand même sali pendant dix mois, que la Région était en faillite, qu'il n'y avait pas d'argent. Je constate que l'on a bien dépensé l'an dernier 602 M€, on a encaissé 654 M€, un excédent arrondi à 52 M€, que vous reprenez en partie, 18 M€ dans le BS. Vous aviez bien une épargne brute de 60 M€, vous aviez bien un taux d'épargne de 19.5 M€ dit Monsieur KLOPFER de 22 % selon le CA que vous avez voté ici.

Nous constatons que nous avons une capacité de désendettement de 5.7 selon le CA, voté ici et que vous avez une collectivité sans surendettement et sans sureffectif. Et vous avez recruté depuis, en moins de huit mois, 44 personnes, 44 agents, parfois surpayés, même s'il faut payer les compétences. Il y a quelques gratifications clientélistes, on peut les citer, ce n'est pas choquant, mon ex-camarade renégat Max MATHIASIN recruté à plus de 7500 €, Monsieur Claude BARFLEUR, qui est directeur de la communication à « Routes de Guadeloupe » vraiment, Monsieur LESIEUR, je ne cite pas un autre agent qui vient d'arriver, je crois qu'il est de qualité, mais je ne sais pas si la vacance de poste et la publicité de la vacance a été faite conformément aux textes. Je suis étonné, parce que j'ai entendu que j'avais sur-recruté. J'ai recruté 11 personnes avant l'élection, les chiffres sont là. Vous, 44 en dix mois. C'est beaucoup.

Vous faites un BS le 31 octobre, alors que vous aviez le CA depuis février. Je vous ai dit ici, le 22 février : il y a 50 M€ d'excédents. Vous avez fait un BP en avril, vous avez fait le CA après, le 28 juin, et vous faites un BS le 31 octobre. Il reste deux mois pour la fin de l'exercice. J'imagine, compte tenu des remarques du Cabinet KLOPFER, vos services - ce sont les vôtres - n'arrêteront plus les mandatements en novembre et en décembre, pour les investissements, et que mon Dieu, il y aura beaucoup de travail ici.

En juin, vous n'étiez pas à 30 % d'exécution du budget. En octobre, vous n'êtes pas à 50 % d'exécution du budget. Nous sommes en octobre, dixième mois de l'année. Cela veut dire que vous avez ajouté de la crise à la crise. Il y avait déjà une crise difficile, Christian disait par cette « temporalité »-là, cette stratégie de vouloir persister si j'ose dire, dans une erreur. Et j'ose ajouter que c'était un mensonge, que j'avais coulé la Région. Et au passage, j'ai été sali, traité de voleur, ici-même, le mot n'a pas été prononcé mais c'est tout comme. Que j'ai volé les meubles du bureau, que je me suis enrichi personnellement et que j'aurais enrichi une certaine famille L.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Au vélodrome, vendredi dernier, vous m'avez encore menacé de mettre tout dehors et vendredi ici, en CP, vous m'avez encore menacé de tout mettre dehors, que j'aurais été un voleur ici. Monsieur le Président, je n'ai pas démissionné parce que je sais ce que j'ai fait ici et je vous regarde droit dans les yeux, et je vous regarderai tous ici, chacun, droit dans les yeux : j'ai géré ici en probité et en honnêteté. Ce n'est pas le cas de tous, je le dis bien. Qu'il y ait ici ou là des choses que l'on pourrait regretter, jamais Victorin LUREL n'a cherché à faire du favoritisme ou du clientélisme. C'est pourquoi je reste à vous regarder. Et donc sali.

Je rappelle que l'INSEE vient de publier que la Guadeloupe a eu un taux d'1.9 %, le meilleur taux de croissance de France. Le meilleur taux de croissance de l'outremer. Que le tourisme a augmenté de 58 %, que le Mémorial ACTe, qui a été décrié, dont on a mégoté sur le budget, était le bateau-amiral du tourisme guadeloupéen et cela fait notre fierté à l'étranger. J'ai été à New-York il y a quelques temps, les gens ne me connaissaient même pas et m'ont parlé du Mémorial ACTe.

Pour dire qu'aujourd'hui est un grand jour. C'est un grand jour parce que vous faites un BS qui est abondant, ce n'est pas un BS. C'est un BP, parce que votre BP n'était pas sincère. Lorsque vous mettez 4 M€ pour le cyclotron, pourquoi ne les avez-vous pas mis dans le BP ? Un BP, ce sont des crédits qui doivent durer 12 mois, ce n'est pas pour 3 mois, ni pour 6 mois. 7.5 M€ sur le barrage de Moreau, en AP, mais vous mettez 2 M€, c'est insuffisant. L'entreprise a déjà fait plus que 2 M€ de travaux, vous ne pourrez pas payer. Aujourd'hui, vous ne pourrez pas payer l'amélioration de l'habitat, insuffisance de crédits. Vous avez créé une crise.

Vous avez de la chance, vraiment, les entreprises souffrent mais se taisent. Certaines m'appellent pour dire : Président, on n'est pas payé. Je suis presque sûr, vous êtes à huit mois de délai de paiement, et je demanderais aux services de me dire qu'est-ce qui est inscrit en 6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marchés ». Je veux voir. J'ai vu 350 000 €, je ne suis pas sûr que ce soit pour cela. Je veux voir qu'est-ce qui a été mis là dans cet article. On n'a pas le détail dans le texte, et donc j'aimerais savoir.

Je répète ce que Christian a pu dire, quel est le montant de la trésorerie ? Vous interdisez au Payeur de parler. Depuis tout à l'heure 11 mois dans un mois et 18 jours, vous aurez une année à la tête de la Région. Vous avez proposé à la Guadeloupe, sur une plateforme mirobolante et vous avez été bien élu, de changer d'avenir, de changer de modèle économique. Bref, de métamorphoser le réel. 12 mois après, cet avenir-là s'apparente à un « corridor avec une porte fermée », pour employer une belle image de Gustave FLAUBERT dans Madame BOVARY. On ne voit rien venir, comme la Sœur Anne du conte de PERRAULT...

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Ary CHALUS. - Vous pouvez conclure s'il vous plaît ?

Victorin LUREL. - Je m'interroge sur ce BS parce que...

Ary CHALUS. - Monsieur LUREL, cela fait plus de 15 minutes que vous parlez, je n'ai rien dit, alors si vous vouliez brosser autour pour vous faire voir... Je suis désolé, d'autres personnes veulent prendre la parole.

Victorin LUREL. - On a un vrai problème.

Ary CHALUS. - Je vous ai demandé de conclure.

Victorin LUREL. - Cela ne fait pas 15 minutes, on a un vrai problème.

Ary CHALUS. - Cela fait 15 minutes que vous parlez.

Victorin LUREL. - On a un vrai problème Monsieur le Président.

Ary CHALUS. - Monsieur le Payeur...

Victorin LUREL. - Je peux finir ?

Ary CHALUS. - Non, je n'entrerai dans aucune discussion avec vous. Je préside une Assemblée. Monsieur le Payeur, je vous ai déjà empêché de parler ici ? Prenez le micro pour le dire. C'est important pour la Guadeloupe. Merci Monsieur le Payeur.

Victorin LUREL. - Peut-il répondre ?

Ary CHALUS. - Monsieur LOSBAR a demandé la parole.

Victorin LUREL. - Monsieur le Président, si je ne peux pas finir mon discours...

(Echanges inaudibles entre Ary CHALUS et Victorin LUREL)

(Ary CHALUS coupe le micro de Victorin LUREL)

Guy LOSBAR. - Monsieur le Président...

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Ary CHALUS. - Ce n'est pas un problème, je suis content que vous soyez là parce que votre présence me permet de bien travailler. Monsieur LOSBAR a demandé la parole pour répondre à Monsieur BAPTISTE. Vous avez voulu brosser, tourner, c'est votre problème Monsieur. Vous auriez dû rester sur le BS.

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Ary CHALUS. - Je vous redonnerai la parole tout à l'heure, Monsieur LOSBAR a besoin de parler.

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Ary CHALUS. - Je ne vous répondrai pas. J'ai vu pire, ici pendant 12 ans.

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Guy LOSBAR. - Monsieur le Président, il ne m'appartient pas de répondre à l'amertume et autre, mais d'apporter quelques précisions sur certaines informations financières.

Je dois vous avouer mon étonnement que les collègues maires ou ancien Président de Région s'étonnent sur la temporalité par rapport au vote d'un BS. Tous, nous savons que l'on vote d'abord le BP, après le vote du CA il y a le vote du BS, et nous sommes dans cette procédure.

Je voudrais également dire que le BS permet, nous l'avons suffisamment dit dans les différents rapports, les RAR, et l'affectation du résultat du CA et s'il y a des recettes nouvelles. Et d'ailleurs, dans mon rapport, je précisais qu'il y a quatre grands types de recettes nouvelles, je rappelle sur le plan « 500 000 formations » ce sont 4.863 M€ de recettes nouvelles. Mais également sur la collecte de la taxe d'apprentissage, ce sont plus de 2.183 M€ de recettes nouvelles. Sur le fonds social européen ou autre, c'est plus de 2.5 M€ de recettes nouvelles, etc. Ensuite, sur la CVAE, c'est 1.599 M€ de recettes nouvelles.

Donc aujourd'hui, fort de ces éléments nouveaux, c'est dans ce sens que conformément aux textes que nous votons le BS de manière à ce que l'année budgétaire puisse se terminer conformément à tous les textes. D'où ma grande surprise d'entendre ce problème de temporalité.

Deuxièmement, il ne s'agit pas de reprendre les débats que nous avons eus pour le BP, ni lors du vote du CA et la présentation de l'audit, nous l'avons suffisamment dit et d'ailleurs, un Cabinet renommé, reconnu, pas seulement en France mais en Europe, pour sa crédibilité, a bien montré quelle était la situation de la Région, la situation dégradée en termes d'endettement et autres, ce qui a été communiqué à l'ensemble de la presse, ce qui a été communiqué à l'ensemble des élus. Je ne vais pas reprendre les chiffres, mais rappeler qu'il y avait 50 M€ de factures non prises en considération, et qui auraient ramené en quelque sorte le CA à un élément déficitaire. Tous ces éléments étaient précisés, le Président vous les a rappelés dans sa réponse, donc nous n'allons pas reprendre ce débat. Ce que nous voulons est que le BS, conformément au principe comptable, soit voté pour permettre l'affectation du résultat, des RAR et des recettes nouvelles

que nous avons pu obtenir, et faire en sorte qu'aujourd'hui nous puissions poursuivre l'année budgétaire de 2016.

Ary CHALUS. - Je pense qu'il faut que l'on apprenne à se respecter, cela ne me dérange pas de donner la parole plusieurs fois à une personne, mais il y a un minimum de respect, quand quelqu'un parle, que l'on puisse l'écouter. Quand Monsieur LOSBAR parle, on peut l'écouter, sans couper.

Juste quelques mots rapidement, cher collègue BAPTISTE, je t'ai entendu dire que j'aurais dû faire un budget à la hauteur de ma belle victoire, mais aujourd'hui c'est nous qui sommes à la Région, je ne pense pas que l'on ait de leçon à recevoir sur comment nous devrions faire notre budget. On me l'a dit à l'époque à Baie-Mahault, je pense avoir démontré comment Baie-Mahault a une bonne gestion financière, et je suis parti dans de bonnes conditions. Le budget est exécuté à plus de 57 % aujourd'hui, je viens d'avoir les résultats.

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Ary CHALUS. - Je préfère ne pas parler. C'est moi qui menace, Monsieur LOSBAR vient d'être menacé d'aller au tribunal, c'est moi qui menace, je préfère me taire. Continuez, je vous laisse la parole Monsieur LUREL.

Je peux continuer Monsieur BAPTISTE, avec vous ?

Le délai de paiement se passe très bien, mais le problème Monsieur le Payeur, nous sommes sur la dématérialisation, je pense qu'actuellement on a fini, mais cela va normalement. Quand j'entends dire que les entreprises appellent pour dire qu'elles ne sont pas payées, oui, j'ai vu cela parce que j'ai reçu, je ne voulais pas en parler, à trois reprises je l'ai dit au collègue, ICM depuis 2014 n'a pas été payé sur certaines choses, le Mémorial ACTe, je suis désolé de le dire. ICM, M. ERLON. On a eu au moins trois ou quatre réunions.

Et quand j'entends parler de Guadeloupe formation, pour les 7 M€ de charges sociales impayées parce que les sommes n'ont pas été versées, 7.9 M€ Guadeloupe formation. L'école de la 2^{ème} chance, vous êtes au moins à 3 M€ parce que les sommes n'ont pas été versées. Je n'ai de leçon, Monsieur BAPTISTE, à recevoir de personne. On nous a mis là pour six ans, jugez-nous dans six ans. Je ne suis plus là pour pouvoir discuter et perdre du temps avec qui que ce soit. Monsieur LUREL a fait 12 ans, il a fait ses 12 ans, on est là, on peut travailler, ce n'est pas grave. L'équipe peut travailler ensemble sans s'insulter, et je le dis aujourd'hui encore une fois, même si l'on y pense, j'ai dit qu'il y a des choses au Cabinet qui ont disparu, c'est vrai, c'est vide. Je n'ai pas traité qui que ce soit de voleur.

Ce n'est pas grave, à ce niveau-là il y a trop de choses à dire. Je n'ai pas l'habitude de traiter, d'insulter les personnes, je n'ai jamais fait cela. On vous a sali, en politique il y a certaines personnes qui oublient. Je me souviens en 2004, pendant au moins cinq ans et jusqu'à maintenant, aujourd'hui les choses commencent à se décanter, certaines personnes commencent à avoir mal car l'année prochaine. Messieurs MATHIASIN, BARFLEUR et LESUEUR sont trois guadeloupéens, qui ont des compétences, et Monsieur GAYDU aussi, qui rend jalouses certaines personnes. Ce sont des guadeloupéens, je travaille avec des personnes qui ont des compétences. Monsieur VIZY a coupé et arraché à la Région, aujourd'hui on sait ce qu'il fait. Madame VIZY a un marché avec l'antenne de Paris en communication. On me parle de guadeloupéens qui travaillent, je ne dois rien à MATHIASIN, il a été battu, mais comme je ne suis pas quelqu'un de rancunier - Monsieur BRUDEY vous êtes bien placé pour le dire - je dis bonjour à tout le monde, et la plupart des personnes qui ont été envoyées à Guantanamo et même les personnes « au placard » ici qui à un moment étaient contre moi, aujourd'hui travaillent convenablement pour la Région.

Alors je n'ai pas de leçon à recevoir. C'est vrai, beaucoup d'entreprises n'ont pas été payées, ce n'est pas moi qui l'ai dit, les infirmières en 2015 n'ont pas reçu leur aide, mais je ne reste pas sur cela. Aujourd'hui, nous avons de nouvelles recettes, nous avons fait un budget et c'est malheureux, mesquin, petit, d'entendre certaines choses. Je le dis cher collègue, on peut laisser parler quelqu'un pendant 20 minutes, mais avec un minimum de respect, car aujourd'hui, je pense que nous sommes restés sur un ton assez calme. Il faut que l'on arrête à un moment, ce n'est pas sûr que les guadeloupéens veuillent savoir le nom.

Nous avons distribué, vous m'avez parlé de hier, après hier, Monsieur LUREL, je suis un « petit nègre » respectueux, si vous avez passé un moment que je vous ai menacé, traité, je m'en excuse publiquement car je suis un « nègre » qui croit en Dieu pas à demi, et pour vous dire que nous avons distribué, je le dis Monsieur BAPTISTE, vous ne pouvez pas entrer en duel avec moi parce que j'ai plein de choses à dire mais je préfère que l'on garde l'amitié. L'amitié pour moi est plus importante que la politique. N'oublie jamais le mot que je viens de te dire. C'est votre problème, c'est moi qui préside.

Nous avons réparti l'octroi de mer en fonction des difficultés de certaines communes, et certaines communes ont été accompagnées. C'est dans le budget, les 8 M€ et quelques. Comme il y a tellement de critères, nous avons envoyé un courrier à tous les maires, notamment vous avez dû le recevoir, en disant que nous gardons au départ la répartition de 200 000 € de l'an dernier, et nous continuons à travailler sur les critères parce que l'année dernière, comme il y avait des élections, toutes les communes ont reçu 200 000 €, comme Basse-Terre, des communes qui

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

recevaient 80 000 €, parce que j'ai pris tout sur les cinq dernières années, la Désirade c'était 80 000 €, 60 000 €. Alors, j'ai envoyé un courrier pour dire comme notre directeur, qui avait été mis aussi « au placard » - parce que peut-être il ne marchait pas selon le bon-vouloir de certaines personnes - il est revenu, il fait du très bon travail, nous avons fait du très bon travail, j'ai envoyé un courrier à chaque commune pour leur dire que nous maintiendrons les 200 000 € de l'an dernier, mais qu'il y aura un réajustement de fait. Et en discutant avec les collègues, nous avons décidé que les communes de plus de 25 000, 20 000, les communes les plus en difficulté financière, que nous allons faire un effort. Le collègue LUREL m'a reproché deux communes : Baie-Mahault et Petit-Bourg ont reçu 400 000 €, oui, mais Sainte-Anne a reçu 400 000 € aussi, Abymes a reçu 400 000 €, Gosier aussi. Cela fait, pour Abymes, 7 € par habitant, Baie-Mahault 13 € par habitant, 16 € pour Petit-Bourg, 16 € pour Sainte-Anne. Nous avons donné 300 000 € à Capesterre-Belle-Eau, 350 000 € au Moule, 350 000 € à Sainte-Rose, 16 000 habitants, je n'ai pas connu ces sommes-là. Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, 280 000 €, nous avons, je le dis, fait un effort pour la commune de Terre-de-Haut, qui a des difficultés. Nous avons même pris - je le dis devant la presse - des aides pour pouvoir accorder des subventions sur les projets à la commune Terre-de-Haut, j'ai même entendu dire que nous faisons du n'importe quoi. Nous nous sommes renseignés, les travaux ne sont pas livrés. On peut aider.

Le Mémorial ACTe a été inauguré, il n'est pas fini, on est obligé de mettre 7 M€. L'école de la 2^{ème} chance au Moule est en plein travaux, 900 000 € de travaux. C'est malheureux de se défendre. Je voudrais dire aux habitants de Terre-de-Haut que ce n'est pas Louis MOLINIE que nous aidons, mais la population de Terre-de-Haut, et je le dirais à tout le monde, comme nous le faisons aussi pour Baillif, que nous avons augmenté de 60 000 €, Bouillante, Deshaies, Pointe-Noire, Trois-Rivières, Lamentin. Ary CHALUS n'a pas de parti politique donc il travaille et il aidera toutes les communes de la Guadeloupe, quel que soit le bord politique des maires. Et ce sera ma politique.

(Quelques applaudissements dans la salle)

Ary CHALUS. - Juste pour information, Terre-de-Bas a reçu 200 000 €, cela fait 107 € par habitant, la Désirade 126 € par habitant. Collègue BAPTISTE, j'ai regardé : 400 000 € d'octroi de mer.

Christian BAPTISTE. - Juste une précision Monsieur le Président, nous avons voté une Décision Modificative au dernier Conseil municipal, nous avons voté pour 230 000 €. J'ai d'ailleurs envoyé rapidement un message à mon DGS pour m'envoyer la notification des 400 000 €. Le document que nous avons et dont nous avons tenu compte...

Ary CHALUS. - C'était 200 000 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Christian BAPTISTE. - 230 000 € oui.

Ary CHALUS. - Non, 200 000 €.

Christian BAPTISTE. - Non, 229 000 € et quelques, je peux vous donner le chiffre.

Ary CHALUS. - Vous avez reçu le courrier de la Région ?

Christian BAPTISTE. - Oui, et qui est passé en Conseil municipal, la DM.

Ary CHALUS. - Non, je parle du courrier pour l'octroi de mer.

Christian BAPTISTE. - Vous parlez du FRDE ?

Ary CHALUS. - Oui, j'ai envoyé un courrier à toutes les communes, pour leur dire avant que l'on maintient les 200 000 € de l'an dernier et qu'il y aura un reliquat.

Christian BAPTISTE. - D'accord, c'est après.

Ary CHALUS. - Et nous avons, en CP à la Désirade, la délibération globale qui dit que vous avez 400 000 € d'octroi de mer.

Christian BAPTISTE. - Donc cela viendra par la suite ?

Ary CHALUS. - Oui. L'octroi de mer 2016 pour vous est de 400 000 €.

Christian BAPTISTE. - On parlait du FRDE ?

Ary CHALUS. - Non, l'octroi de mer, les 4 %.

Christian BAPTISTE. - Pour le FRDE, ce sont 229 000 €.

Ary CHALUS. - C'est autre chose.

Victorin LUREL. - Monsieur le Président, je crois que je m'exprime correctement. J'ai mon style, vous avez le vôtre, chacun son style mais je crois que je respecte les personnes et que je ne vous insulte pas. Dire quelque réalité, pourquoi cela devrait vous blesser ?

J'ai dit, sur les 4 % octroi de mer, que Madame MICHAUX-CHEVRY avait créé cela précisément pour rompre avec le critère de population. Que les grandes communes ont plus de population, c'est le cas des Abymes, de Baie-Mahault, de Gosier, de Sainte-Rose, de Petit-Bourg, qu'elles ont l'essentiel de l'octroi de mer. Elle a créé une enveloppe qui s'appelle « les 4 % », évidemment elle avait pris la précaution de donner à deux villes-centres, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, et qu'il fallait donc rompre avec la logique de population pour aider les petites communes. Vous renouez

avec cela, donc les 4 % ne se justifient plus parce que c'était pour rompre avec la logique de population. Je ne suis pas contre les populations de Terre-de-Haut ou d'une autre commune, quand vous donnez à Baie-Mahault 400 000 €, qui est une des villes les plus riches de France, vous donnez donc à ceux... vous êtes croyant, c'est l'apologue de Saint-Matthieu. Vous prenez à ceux qui n'ont pas et vous donnez à ceux qui ont. C'est ce que vous faites. Est-ce que l'opposition peut vous dire : nous ne sommes pas d'accord avec la logique, sans vous insulter ? C'est ce que je vous dis, vous continuez votre politique, vous l'assumez. On n'a pas besoin de s'énerver et de dire que ce n'est pas bon, etc. Je vous dis que je n'approuve pas cette logique-là, c'est tout.

Je vous dis, sur votre BS, vous avez diminué les investissements de 73 M€, au Primitif, là, vous augmentez de 51 M€, je parle en mouvements réels. Cela veut dire qu'il manque 21 M€. En revanche, vous augmentez de 46 M€ en mouvements réels en fonctionnement, vous aviez déjà augmenté de 18 M€ le fonctionnement, cela fait 64 M€ d'augmentation du fonctionnement. Est-ce que je peux vous dire cela ? Monsieur KLOPPER vous disait qu'il vous fallait trouver 11 M€ pour avoir un investissement de 159 ou 160 M€. Vous mettez 64 M€ en fonctionnement. Personnellement, je n'ai jamais fait cela, mais c'est votre affaire. Est-ce que je peux le dire avec mon style, sans vous agresser ? Je ne vous agresse pas. Vous savez, vous aurez beau m'agresser, je continuerai. J'ai été élu pour cela. Si vous avez été élu, vous êtes majoritaire, mais il n'y a pas de majorité tyrannique, je serai là pour vous dire notre petite musique et notre petite vérité.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur LUREL, cela me fait plaisir que vous soyez là, cela permet le débat.

Victorin LUREL. - Je ne suis pas sûr.

Ary CHALUS. - L'opposition vous permet de ne pas faire d'erreur quand vous êtes quelqu'un d'honnête et de sérieux comme moi. Nous avons mis de l'argent où l'on en a besoin, et c'est ce qui est important pour nous, parce qu'il faut payer les 7.9 M€ de Guadeloupe formation et les retards en fonctionnement. L'école de la 2^{ème} chance, il faut payer. Nous avons trouvé 3.5 M€ au Cabinet, de factures impayées, sans bon de commande, sans facture, de fleuristes... Je parle de ce que j'ai trouvé au Cabinet Monsieur LUREL, depuis 2012. Je peux vous le donner, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas un reproche, parfois vous avez des collaborateurs, vous n'êtes pas censé savoir ce qu'ils font. L'Agence PENCHARD, des petits fleuristes, on ne peut pas les payer parce qu'il n'y a pas de bon de commande, il n'y a pas de billet d'avion pour des personnes. Il faut trouver une solution. J'irai les voir, ils pourront justifier, on va payer. Il y a certaines personnes à qui j'ai demandé d'aller au Tribunal Administratif, si l'on peut justifier que telle ou telle chose a été achetée, on va payer.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

On a mis de l'argent où nous voulons, pour essayer de rééquilibrer les choses et redonner confiance aux guadeloupéens qui ont perdu confiance. Sachez-le, vous avez raison, les entreprises vous appellent, beaucoup m'appellent, mais nous faisons comme nous pouvons, on essaye de les payer. Je n'ai pas cité tout le monde, Monsieur PIRBAKAS m'a appelé pour me dire merci dernièrement, il a même eu une grève, il a bloqué des factures qui dataient de deux ans, mais nous sommes sur la bonne voie. Et comme je le dis, chaque personne, chaque gestion, vous savez, j'ai entendu dernièrement Ségolène ROYAL parler de sa Région qui était bien gérée, aujourd'hui c'est son successeur qui l'attaque, Monsieur Alain ROUSSET, pour 132 M€ de factures impayées, de dettes, et 130 M€ de factures toxiques. C'est leur problème, mais comme vous le savez, toutes les Régions qui étaient gérées par les Socialistes ont été gérées de la même manière. C'était un leitmotiv. Nous sommes là, que l'on puisse nous laisser gérer et on va nous juger dans six ans, on peut faire des remarques mais comme je le dis (*propos en créole*) je ne dois à personne et personne ne me doit.

Vous m'aviez dit que vous aviez mon dossier, vous ne m'avez pas menacé, je vous demande publiquement de mettre le dossier dehors, Ary CHALUS est bien propre. Je vous le dis les yeux dans les yeux, je suis à l'aise, car je n'ai besoin de rien. Et si je le dis, si demain Ary CHALUS mourait, pour que la Guadeloupe puisse aller mieux, je préfère mourir pour la Guadeloupe, mais personne ne me dit de faire cela, personne ne me dit vote là, personne ne me dit le parti a dit, mon parti est l'intérêt de mon peuple en Guadeloupe. Et quand nous comprendrons cela ensemble, nous avancerons. Alors je vous dis publiquement : mettez le dossier dehors.

(Quelques applaudissements dans la salle)

Ary CHALUS. - Je mange chez quel que soit le guadeloupéen, quelle que soit la famille, même contre moi, qui ne m'aime pas, je suis un guadeloupéen qui aime son pays.

Victorin LUREL. - Vous savez, j'adore vous voir présider, vraiment.

Ary CHALUS. - Alors on va passer au vote.

(Rires dans la salle)

Victorin LUREL. - Attendez. Puisque vendredi, en CP, vous m'avez dit et je vous ai dit que vous enregistriez les personnes avec votre montre et votre portable dans votre ceinture. J'adore vos montres.

Puisque l'on en est à ce point-là de déballage, vous m'avez parlé que vous avez des dossiers, le dossier de Madame VIZY, c'est une communicante qui n'a jamais été payée, et donc elle a refusé après un certain temps. Sur le reste, Monsieur le Président...

Ary CHALUS. - Qui vous a dit que c'est un dossier Madame VIZY ?

Victorin LUREL. - Vous avez évoqué son nom.

Ary CHALUS. - Vous avez parlé de guadeloupéens que j'ai recrutés... Monsieur LUREL désolé, vous n'écoutez pas ce que je dis, vous déformez mes paroles, non. Vous avez parlé de MATHIASIN, je vous ai dit : je fais travailler les guadeloupéens. Là-dessus, ce n'est pas grave.

Monsieur LOSBAR, nous allons passer au vote.

(Intervention de Victorin LUREL, micro éteint)

Ary CHALUS. - Non, cela va dégénérer. Ma montre n'enregistre pas Monsieur LUREL. Concernant ma montre, je vous dis une dernière petite chose, j'en ai parlé à quatre cadres et c'est arrivé à vous.

Guy LOSBAR. - Pour la présentation du budget, je commencerai d'abord par les AP, pour un montant de 5 809 472 €.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

A la page 8, page 9, présentation des AE pour un total de 59 498 005.68 €. Je mets aux voix.

Nous sommes au vote, le temps des débats est terminé.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

4 abstentions.

Vous avez même voté Monsieur LUREL.

Page 20, les propositions nouvelles du Président pour la section d'investissement dépenses. Services généraux 200 000 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Formation professionnelle et apprentissage 180 000 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Enseignement, pour un montant de 2.9 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Culture, sport et loisirs, santé et action sociale pour un montant de 5 175 068 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le chapitre 905, aménagement des territoires, propositions nouvelles du Président 4 497 573.19 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Ensuite, chapitre 907, environnement, toujours propositions nouvelles du Président, pour 3 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 908, transport, propositions nouvelles du Président 19 396 979.69 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Action économique, chapitre 909, 1.610 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Soit un total de 36 959 631.43 €.

Page 21, section d'investissement, en recettes, un seul montant, chapitre 92 « opérations non ventilées » 989 992.67 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Page 40, section de fonctionnement, en dépenses, services généraux, chapitre 930, 54 000 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 931, formation professionnelle et apprentissage, 16.1 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 932, enseignement, pour un montant d'1.6 M€, toujours propositions nouvelles du Président.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 933, culture, sport et loisirs, pour un montant de 2 052 780.35 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 934, santé et action sociale, - 84 000 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 935, aménagement des territoires, pour un montant de 334 000 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 937, environnement, propositions nouvelles du Président, - 637 525 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Chapitre 938, transport, propositions nouvelles, pour un montant de 4 599 420 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Action économique, chapitre 939, pour un montant de 2.020 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Soit un total de 26 038 675.35 €.

Section de fonctionnement, en recettes, formation professionnelle et apprentissage, chapitre 931, propositions nouvelles du Président 9 522 420 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Chapitre 94, services communes non ventilés, pour un montant de 3 701 138 M€.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Soit un total de 13 223 558 €.

Vue d'ensemble du budget global : les reports RAR de l'exercice précédent, en dépenses 14 623 457.87 €, et en recettes 52 860 230.67 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 7 418 180.41 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Soit un total de la section d'investissement de 59 001 269.71 €.

Crédits de fonctionnement votés, en dépenses, nous avons 26 038 675.35 €, et en recettes 13 223 058 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

En RAR de l'exercice précédent, pour les reports 20 169 369.09 € en dépenses, et en recettes 22 068 444.81 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté, en dépenses 835 500.97 €, et en recettes 11 751 542.60 €.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Total de la section de fonctionnement, 47 043 545.41 € aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Total du budget 106 044 815.12 € aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Ary CHALUS. - Merci Président LOSBAR, le budget est voté à la majorité.

COMMUNICATION SUR LES SCHEMAS REGIONAUX

**Présentée par Madame Marie-Luce PENCHARD, Madame Jennifer LINON et
Monsieur Denis CELESTE**

Ary CHALUS. - Nous allons passer aux différents Schémas.

Il y a aussi l'arrêté d'approbation du budget à faire signer.

Nous allons commencer par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Qui présente ?

Madame PENCHARD, allez-y pour l'enseignement.

Marie-Luce PENCHARD. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Dans le cadre de cette communication sur les Schémas qui devront être adoptés par notre Assemblée avant la fin de l'année, nous avons lancé une vaste consultation pour l'élaboration de trois Schémas, et il me revient de présenter, au regard des compétences qui m'ont été dévolues par le Président, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Ce Schéma a trois volets : un volet recherche, enseignement supérieur et innovation. Ce Schéma devra tenir compte de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur, mais d'ores et déjà, nous considérons que parmi les différents axes de travail, nous aurons à aborder les questions relatives, à la fois :

- Aux besoins de qualification, pour anticiper sur les nouveaux métiers notamment par rapport aux politiques de développement durable que nous avons à conduire,
- Les questions concernant la formation tout au long de la vie,
- L'accessibilité sociale et l'articulation avec le Schéma de formation professionnelle - et ma collègue Jennifer LINON va sûrement s'exprimer à ce sujet -,
- Et puis le développement des ressources numériques en faisant le lien avec le volet innovation.

Il faudra, dans ce Schéma, aborder la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, sachant que nous aurons à respecter la stratégie nationale sur la recherche.

C'est vrai que le calendrier, pour ce Schéma, n'est pas idéal, car l'élection, vous le savez, du Président de l'université, doit intervenir en janvier, mais on aura à cœur de faire l'articulation avec l'ensemble des partenaires concernés par l'enseignement supérieur, en particulier l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de mener les réflexions actuellement en cours au niveau du contrat de CIPE qui traite à la fois des programmes, des moyens de l'université et de la vie étudiante. Et bien évidemment, au travers de ces différents débats, sera abordé le positionnement de l'université dans son environnement général et son rôle dans le cadre de la politique que nous menons en matière de coopération.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, bien évidemment les directeurs qui interviendront vont nous décliner le calendrier de manière à apporter toute l'information complémentaire concernant l'organisation de ces ateliers, et les moyens que nous nous donnons pour faire en sorte que nous ayons la plus large consultation et avoir un Schéma qui correspond vraiment aux besoins de la Guadeloupe pour les années à venir.

Jennifer LINON. - Monsieur le Président, chers collègues. Il m'appartient de communiquer s'agissant du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle). Il s'agit d'un contrat qui va venir programmer et mettre en cohérence toutes les orientations, en tout cas les actions en matière de formation professionnelle sur les six prochaines années. Le cadre réglementaire s'inscrit dans la loi du 5 mars 2014, également la loi NOTRe, et bien sûr le CREFOP, qui est le nouvel organisme quadripartite qui va orienter, évaluer et programmer toutes les actions.

L'objectif de ce CPRDFOP est de mettre en place une orientation qui sera équilibrée, notamment à travers la mise en place du SPRO, de diagnostiquer les besoins du territoire, en étroite collaboration avec les services du développement économique, et de mettre en place une programmation qui sera adaptée à l'économie verte, à l'économie bleue, et aussi à la silver économie.

Il faudra, parce que c'est une obligation depuis 2014, mettre en place des programmes adaptés pour les personnes placées sous main de justice, des personnes en situation de handicap, et des personnes souffrant d'illettrisme. Et bien sûr, nous optons, parce que c'est l'objectif de la nouvelle majorité, pour la mise en place d'un travail en concertation et d'ailleurs, le premier atelier se fera le 8 novembre, au niveau de la CNBT.

Denis CELESTE. - Merci Monsieur le Président. Vous vous rappelez que la Région, dans le cadre de ses nouvelles compétences, en particulier suite à la loi NOTRe, la collectivité a pour mission de piloter deux Schémas essentiels : le Schéma de Développement Economique, de l'Innovation

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

et de l'Internationalisation, et le Schéma de l'enseignement supérieur. Mais un autre Schéma vient se greffer aussi à ce travail, c'est le contrat de plan de formation.

En matière d'organisation, la collectivité a choisi de mener de manière concomitante, les trois Schémas, en précisant que nous avons une obligation réglementaire qui est de voter le Schéma de Développement Economique avant le 31 décembre, ainsi que le contrat de formation. La méthode retenue par la Région est de travailler de manière concertée, en tenant compte des obligations de la loi, notamment en associant les établissements publics, les communautés d'agglomérations et les communautés de communes, pour réaliser ces trois Schémas.

Quelle est la méthode retenue ? Ces Schémas, dans leur élaboration, se feront à travers trois étapes :

- La collectivité régionale a d'abord, pour associer l'ensemble de la population, lancé une consultation via internet. Depuis le 6 octobre, nous avons en ligne un questionnaire pour demander à chaque guadeloupéen qui le souhaite d'apporter sa contribution dans le cadre de ces trois Schémas.
- Deuxième étape, il y a eu, le 21 octobre, une grande réunion de lancement, avec l'ensemble des partenaires (Etat, Département, Communauté d'agglomérations, le monde socioprofessionnel, de la culture, de l'enseignement, de la recherche) pour arrêter ensemble une programmation pour réaliser les travaux.
- Et troisième étape, c'est le travail en atelier, avec les partenaires publics, mais aussi le monde socio-économique et les citoyens de manière générale.

Le calendrier étant très contraint pour la réalisation de ces Schémas, parce que nous avons une obligation de remettre les documents avant le 31 décembre, parce que je rappelle, notamment pour le SRDEII qu'il doit être voté en plénière, puis transmis au niveau de l'Etat car c'est le Préfet qui prendra par la suite un arrêté qui rendra opérationnel ce Schéma. Ce Schéma étant prescriptif, son contenu sera opposable, l'ensemble des documents et l'ensemble des dispositifs que la Région aura à mettre en place durant les cinq années à venir, devant être dans le cadre de ce Schéma.

L'idée est qu'il faut associer l'ensemble des partenaires et je dois dire que depuis le début des travaux, l'ensemble des Communautés d'agglomérations, le monde socio-économique, partagent avec la Région cette approche, et l'idée est vraiment de construire trois documents qui feront référence dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ce qui est un élément essentiel aujourd'hui pour réussir les actions que nous aurons à mener.

Voilà de manière succincte la présentation de ces Schémas. Vous avez eu les documents, qui reprennent l'ensemble de la méthodologie mise en place, et les éléments qui devront constituer ces Schémas.

QUESTIONS DIVERSES

Ary CHALUS. - Merci Monsieur CELESTE. Nous sommes sur le cinquième point, est-ce qu'il y a des questions diverses peut-être sur les Schémas ?

Hilaire BRUDEY. - Monsieur le Président, je vous ai interpellé tout à l'heure, vous m'avez dit qu'il fallait revenir d'après ce que j'ai cru comprendre, mais comme vous avez évoqué le problème, je voulais sincèrement vous remercier au nom de la population de Terre-de-Haut pour ce que vous avez fait, tant pour l'octroi de mer que pour les deux projets. Je veux quand même toutefois attirer votre attention sur deux petites choses.

Vous avez donné la moyenne pour les communes, 13, 15, 16, 17 voire 50 €, vous avez donné 320 000 € à la commune de Terre-de-Haut pour 1800 habitants. Ce qui fait plus de 170 €, donc il n'y a pas de commune mesure avec les autres chiffres que vous avez évoqués. Vendredi, vous avez cru bon, vous l'avez fait en tout cas, de faire passer deux projets, je crois que vous l'avez dit tout à l'heure, vous le dites publiquement - je pense que vous m'accorderez bien le temps de vous donner quelques précisions – vous avez fait valider deux projets pour la commune de Terre-de-Haut, vous dites que c'est dans l'intérêt de la population. Je veux d'ores et déjà vous dire que cela ne baissera pas le montant des impôts, et cela ne fera pas de projet nouveau. Pourquoi ?

Le premier projet, à savoir la réhabilitation de la plage de fond CUREY, je suis conseiller municipal à Terre-de-Haut, un projet qui a vu le jour, qui a commencé en octobre 2013, dont la Région a financé déjà. Je vais vous expliquer comment la Région a financé. Ce même projet a été présenté à la Région à l'époque pour 963 000 €, la Région a donné à la mairie de Terre-de-Haut 8000 tonnes de sable, équivalent à 400 000 €, c'était dans le montant du projet. L'équivalent subvention des 8000 tonnes, 400 000 €. C'était dans le projet, je l'ai. Mais ce projet-là s'est terminé à 1.150 M€, pas 963 000 €, dont j'ai le certificat du service fait. Il y a le certificat du service fait à 1.150 M€. Quand vous me dites aujourd'hui que les travaux ne sont pas terminés, vous prenez l'exemple du Mémorial ACTe, ce n'est pas vrai. Je n'ai pas le PV de réception mais il y a un certificat de service fait, pour 1.150 M€, donc ce ne sont pas 963 000 €. Quand bien même

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

vous voudriez financer aujourd'hui 963 000 €, l'ancienne majorité a donné l'équivalent de 400 000 €. Quand vous donnez 600 000 € aujourd'hui - c'était la décision de la CP - cela voudrait dire que quand vous additionnez le sable + les 600 000 €, cela voudrait dire que vous financez à hauteur d'1 M€ pour un projet initial prévu de 963 000 €.

Si, le cas échéant, ce ne serait pas terminé définitivement, auquel cas ce serait terminé, cela voudrait dire, j'ai le certificat de service, je n'ai pas le PV de réception, on peut l'assimiler comme tel puisque quand vous avez un certificat de service fait, cela veut dire que le service est fait. Normalement, vous devez avoir un PV de réception, mais je vous garantis aussi que depuis 25 ans, je n'ai jamais vu Terre-de-Haut faire un PV de réception pour quelque chantier que ce soit. Et encore moins pour les appels d'offres. Donc je vous dis d'accord, mais ce n'est pas pour la population saintoise.

Le deuxième projet, la réhabilitation de la place du Plan d'eau, pour 700 000 € et quelques, je n'ai pas le chiffre en tête, cela devait être autour de 751 000 €, réalisée, certificat de service fait, et aujourd'hui ces deux opérations ne sont pas soldées parce que la plage de fond CUREY n'a été faite à l'origine que sur fonds propres. Le projet de réhabilitation du Plan d'eau c'était FEDER et la commune de Terre-de-Haut. Et aujourd'hui, je vous dis que ce projet-là est terminé.

Donc qu'aujourd'hui vous vouliez donner un coup de main à Louis MOLINIE et pas à la commune, parce qu'il n'y aura pas de diminution d'impôts, il n'y aura pas de projet nouveau, c'est la même chose. Donc j'ai l'impression de deux choses : c'est sauver « le soldat MOLINIE », c'est une faillite politique de gestion, en plus vous dites oui mais je donne moins, ou en tout cas à ceux qui ont des problèmes en termes de difficultés financières. Je pense que vous vous trompez, permettez-moi de vous le dire, entre difficultés financières et mauvaise gestion, parce que la commune de Terre-de-Haut a bien plus de potentiel que Terre-de-Bas, bien plus de potentiel que Vieux-Fort, bien plus de potentiel que Désirade, pour rester dans la même strate, et je dirais même bien plus de potentiel que Saint-Louis de Marie-Galante, et je pourrais prendre d'autres communes qui ont plus de 3000 habitants. Aujourd'hui, les recettes de la commune de Terre-de-Haut sont de 3.8 M€, quand celles de Terre-de-Bas sont d'1.7 M€, et celles de Désirade 2 M€. Donc aujourd'hui, quand vous me dites qu'il y a des difficultés financières, oui, mais ce sont des difficultés financières liées à une mauvaise gestion. En résumé, vous donnez des bons points à des mauvais élèves.

Vous pouvez toujours dire que vous aidez la commune, j'en suis preneur, mais il ne suffit pas de dire cela pour faire croire cela, ni à l'Assemblée, ni à la presse, ni à la population guadeloupéenne, et encore moins à la population saintoise.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Ary CHALUS. - Merci collègue. Juste pour te dire qu'après vérification de nos services...

Hilaire BRUDEY. - ...Vous pouvez le récupérer chez le Payeur.

Ary CHALUS. - Si le Payeur l'a, nous allons lui demander.

Hilaire BRUDEY. - Il faut le récupérer chez le Payeur, c'est là qu'on le trouve, ce n'est pas à la mairie. Avec la perquisition, vous savez ce qui s'est passé.

Ary CHALUS. - On le dit dans les services, cela a été fait.

Juste pour dire que la commune de Terre-de-Bas c'est 126 € par habitant par exemple, suite à ce que vous avez dit, ainsi que la Désirade.

Hilaire BRUDEY. - *(micro éteint)*

Ary CHALUS. - 73. Et nous avons aussi accompagné la commune de Terre-de-Bas à hauteur de près d'1 M€, avec les projets que nous avons vus, que nous avons pris en délibération en CP, je parle de la Désirade.

Hilaire BRUDEY. - *(micro éteint)*

Ary CHALUS. - On l'a accompagné, c'est ce qu'il nous a demandé. J'accompagne toute le monde, je ne regarde pas. Le maire m'a demandé ces trois projets, on le fait, et je tiens à vous dire que l'on a un reliquat encore d'octroi de mer, que nous allons accompagner d'autres communes, de 2.5 M€.

Denis CELESTE. - *(micro éteint)*

Ary CHALUS. - Je sais. Pour vous dire qu'il y a d'autres communes que nous avons déjà accompagnées *(propos en créole)*

Christian BAPTISTE. - Je viens de recevoir le courrier, j'ai bien vu 400 000 €.

Ary CHALUS. - *** (?) ce n'est pas une question d'habitants, plus vous avez d'habitants, plus vous avez de fonctionnement, et on sait les dépenses que nous avons, mais ce n'est pas un problème. Mais, comme je le dis, chaque personne a sa manière de gérer *(propos en créole)*. On va se renseigner dessus, je parle de ce que nous avons ici, il n'y a pas de PV. Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

Merci de ton explication.

Victorin LUREL. - Au-delà de ce qu'a pu dire la presse sur la crise de l'eau, j'aimerais que vous nous fassiez brièvement un petit point sur l'accord qui a été passé. D'autant plus que je mets cela en rapport – il y a probablement une explication – en AP, vous diminuez, il y a 120 M€ sur l'eau potable et l'assainissement, on diminue en AP de 6 M€ chacun. J'aimerais une explication, il y a probablement une explication technique, mais est-ce que l'on peut, très rapidement, sans vouloir prolonger les débats, nous dire qu'est-ce qui est sorti de l'accord après la crise des barrages de Capesterre-Belle-Eau ?

Ary CHALUS. - Je pensais que l'on vous avait déjà donné cela, parce que je sais que tout arrive chez vous très vite. C'est une réalité, j'ai parlé à quatre personnes d'une montre, c'est arrivé chez vous (*propos en créole*).

Il n'y a pas eu d'accord, Monsieur LUREL, concernant l'eau. Il y a eu une solution à trouver pour éviter que des guadeloupéens ne puissent souffrir. Ce qui est important est que la CASBT puisse faire des tournantes pour pouvoir donner aux sections qui n'ont pas d'eau, de l'eau une fois sur deux. Mettre en place une quinzaine de citernes pour que les gens puissent avoir de l'eau, et que par la suite, dans les 15 jours, trouver des solutions pour accompagner les guadeloupéens qui souffrent, par la mise en place de surpresseurs. C'est ce que nous avons signé, accompagner. Le Département a promis de mettre de l'eau en bouteille, 6000 bouteilles, le Département fait déjà des travaux sur la canalisation à Capesterre-Belle-Eau et dans d'autres communes. Nous allons nous engager aussi à accompagner. Nous nous sommes mis ensemble dans l'intérêt des guadeloupéens.

Il y a des solutions, je pense que les deux responsables de la CASBT et du SIAEAG vont trouver la meilleure solution pour la Guadeloupe, parce qu'il n'est pas normal que quelqu'un puisse rester sans eau 15 jours, six mois. L'eau, c'est la vie. Nous nous sommes donc engagés à accompagner au cas où le temps de trouver une solution pour pouvoir faire qu'un jour sur deux ces personnes puissent avoir de l'eau.

Chers collègues, merci.

Pour finir, une dernière petite chose, nous avons reçu un document concernant un cycle de formation en Guadeloupe. Sachez que c'est depuis quand même deux ans, j'ai pu négocier avec l'IEPP, où j'ai fait mon Master à Paris VIII, de manière à diminuer un peu le coût des formations parce que quand vous partez en formation, il faut payer la formation, le billet d'avion, l'hôtel, et avec l'IEPP (Institut Européen des Politiques Publiques) nous organisons des formations ici.

Du 7 au 12 novembre, pour tous les élus je le dis, il y a une formation sur le budget et finances locales, budget et analyses financières, prise de parole en public niveau 1 et niveau 2, les

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

politiques d'insertion des collectivités, la charte publique et le nouveau Code des marchés publics. Les élus qui sont intéressés, pas tous en même temps, il y aura plusieurs sessions, il y a des réunions, rapprochez-vous du Cabinet de manière à vous inscrire. La formation complète, je le dis, deux jours de formation en métropole coûtent 1 800 € (billet d'avion, hôtel) et là, pour les six jours de formation, cela coûte 1800 € au lieu de 2700 €. Soit vous choisissez un module

(450 €) déjeuner inclus, ou tous les modules, ou deux modules, ou ceux qui vous intéressent. Vous passez au Cabinet pour vous inscrire.

Pour moi, la formation est une chose très importante, alors n'hésitez pas.

Victorin LUREL. - *(micro éteint)*

Ary CHALUS. - MOLINIE, LOSBAR.

Merci à vous collègues, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

